

LA TRIBUNE LYONNAISE

JOURNAL INDÉPENDANT

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

ABONNEMENTS : Rhône et départements limités... 5 fr. 1 an, 10 fr. 6 mois.
France et Alsace... 6 » 10 »
Union postale... 7 » 12 »



A. LEFÈBURE, Directeur et Rédacteur en chef.
33, RUE THOMASSIN, 33

Adresser au Directeur les Communications ou Correspondances concernant
LA RÉDACTION ET L'ADMINISTRATION

ANNONCES :

Anglais, 4 ^e pag.	La ligne. 2 fr. 50	Réclames.....	La ligne. 1 fr. 50
A la 1 ^{re} page.....	2 »	Chronique.....	2 » 50

Les Annonces sont reçues : — A LYON, au Bureau du Journal 33, rue Thomassin ; — A Paris, à l'Agence Ewig, 9, rue d'Amboise

LE DÉSINFECTAGE DES WAGONS ET NOTRE PÉTITION

On se souvient des luttes qui ont marqué nos premiers jours et que nous avons soutenues contre les compagnies de chemins de fer — au sujet de trois francs que ces mêmes compagnies prélèvent par wagon de bestiaux, quelles que soient la longueur de la route et la durée du trajet. Il y a là une iniquité, qui n'en est que plus odieuse si elle est légale, et contre laquelle nous avons protesté auprès du ministre des travaux publics. Il lui a été adressé une pétition couverte de plus de cinquante signatures et nous attendons encore justice !

Nous lui disions : « Qu'on chiffre, si on le peut, la valeur et la quantité du bétail — gros ou petit — qui ne cesse de circuler dans tous les sens, d'un bout à l'autre de la France : on se convaincra que c'est là, pour les compagnies de chemins de fer, un de leurs principaux éléments de transports et de prospérité, comme c'est pour le pays la richesse nationale par excellence.

« Comment se fait-il que les grandes compagnies, loin de la favoriser, surchargent et entravent la circulation des bestiaux ?

« Elles s'autorisent d'un ancien arrêté du 27 octobre 1877, pour prélever, sous prétexte de désinfection, une taxe de trois francs par chaque wagon ayant servi au transport des animaux, soit que ces animaux aient été réunis, soit qu'ils aient voyagé seuls. Mais où sont les épidémies actuellement régnantes ? Il y a longtemps que tout danger a disparu. Ce droit devrait tomber ; et c'est à vous, Monsieur le Ministre, qu'il appartient de rapporter le décret, désormais sans objet de votre prédecesseur.

« En attendant cette mesure, que nous osons solliciter de votre impartiale bienveillance, il importe que les compagnies ne puissent plus faire payer cette taxe, non par wagon, mais, comme elles en ont l'habitude, par chaque lettre nouvelle d'expédition — ce qui a forcément lieu lorsque le même marchand est obligé d'embarquer ou de débarquer une bête sur un point quelconque de la ligne parcourue, et cela sans rompre charge, sans changer de véhicule. Il vous suffira, Monsieur le Ministre, d'appeler sur ce point l'attention sérieuse des fonctionnaires du contrôle qui ne relèvent que de vous.

« Quant au désinfectage ou nettoyage des wagons, les frais en incombent de droit aux Compagnies, mais il serait utile que la parole ministérielle vint le leur rappeler ; car les petits commerçants n'ont pas souvent à leur disposition les moyens d'agir contre certaines exactions ou ils ont peur de lutter contre l'injustice des puissants. A vous, Monsieur le Ministre, de les protéger contre leurs propres craintes ou contre les prétentions dont ils sont victimes. »

Hélas ! les ministres changent, les abus restent. Il ne s'agit pourtant point ici d'un intérêt exclusivement lyonnais, il s'agit d'un intérêt général, d'une question dont la solution est attendue avec une égale impatience sur tous les points de la France.

Que nos lecteurs se rassurent. Nous nous sommes remis en campagne, nous avons renouvelé nos plaintes avec plus d'énergie et nous chargeons notre honorable député, M. Chavannes, de faire entendre raison au ministre.

Nous publierons ces nouveaux documents, considérations et lettre, afin que le public soit juge entre le ministre et nous ; nous les publierons la semaine prochaine, afin qu'ils aient eu le temps de parvenir à leur adresse et de produire leur effet.

Nous n'attendons satisfaction — par l'agitation de l'opinion publique, plus forte que les compagnies toutes puissantes, plus forte que les mauvaises volontés et les inerties d'une bureaucratie entêtée. Il y a des hommes d'initiative, d'énergie et d'intelligence qui nous seconderont au Parlement et dans la presse.

LES RÉSERVES INTELLECTUELLES DE LA FRANCE

Le nouveau projet de loi militaire dont la Chambre et le Sénat vont avoir à s'occuper, tout en proclamant le principe du service obligatoire pour tous, reconnaît que les nécessités budgétaires forcent à maintenir dans le contingent annuel deux portions, dont la première, la plus nombreuse, passera trois ans sous les drapeaux, et dont la seconde ne fera qu'un an. C'est le tirage au sort qui départagera les deux portions ; mais on placera d'office dans la seconde les jeunes gens qui se destinent aux carrières libérales. Du

reste, le volontariat avec prime en argent est irrévocablement condamné et disparaîtra complètement.

Telle est, à grands traits, l'économie générale du projet.

Il y a là de bonnes intentions ; mais il n'y a rien de net, de précis, de nerveux, comme il convient à notre régime gouvernemental. N'y a-t-il pas d'autre critérium de l'égalité que l'aveugle tirage au sort ? Et qu'entend-on par carrières libérales ? Quelles sont les professions diverses que l'on englobe sous l'élasticité de cette expression ? S'il ne s'agit que des avocats, des juges, des prêtres de toute secte, des médecins, des artistes, de quel droit et à quel titre ces quelques exceptions d'une utilité douteuse ?

Ce qui fait la grandeur et la prospérité d'un pays, ce ne sont point ses bavards et ses droguistes, ce sont ses industriels, ses agriculteurs et ses commerçants. Supprimez les sources du travail, rendez incertaines les conditions du capital ; et vous me direz ensuite ce que vaudra, pour assurer notre liberté au dedans et notre renommée au dehors, l'ordonnance d'un vétérinaire, la roulade d'un chanteur, la péroraison d'un conférencier ou l'homélie d'un pasteur.

Nous comprenons tout ce qu'il y a de grand et de noble dans l'étude des lois et dans l'art de guérir, dans la pratique des beaux-arts et la culture des belles-lettres. La science, le talent, le génie ; ce sont là des choses divines qui font la gloire et le couronnement d'une nation, qui la font resplendir devant les peuples et devant les siècles ; mais est-ce là qu'elle puise sa force, son énergie, ses richesses ?

Il s'agit donc d'élargir le cadre de vos exceptions et de poser enfin les véritables règles de la démocratie. Nous ne tenons point à l'enseignement de la République, mais à ses œuvres ; et nous voulons que ces œuvres soient frappées au coin de la vérité, de la justice et du patriotisme : tout pour la France et par la France !

Or, savez-vous ce qui se passait en France jusqu'en 1870 ? Il y a tant de gens qui l'ont déjà oublié ! Tout le monde alors n'était pas encore soldat : les facilités de l'exemption ou du remplacement, dont usaient et abusait peut-être les classes aisées, permettaient à une infinité de jeunes gens de se livrer, comme employés ou comme patrons, à la gestion et à l'administration d'entreprises nationales. Nous les retrouvons dans nos comptoirs de banque, dans les bureaux de nos négociants, dans nos exploitations agricoles, dans la direction de nos manufactures. Ils servaient de traits d'union entre les usages du passé et les perfectionnements du présent ; ils maintenaient intactes les traditions d'honneur et de respectabilité de nos maisons ; ils continuaient les habitudes de loyauté et de rondeur que notre commerce n'a cessé d'apporter dans toutes ses relations.

Où, avant 1870, il nous restait des fils et des employés français sur qui nous pouvions nous reposer du soin de nos affaires, de la combinaison de nos calculs et de la régularité de nos transactions. Et malgré cela, nous étions déjà inondés d'Allemands ! Les Allemands avaient envahi nos fabriques et nos officines ; on en compta plus de deux mille à Lyon. C'étaient autant d'espions qui s'introduisaient dans toutes les places et qui travaillaient pour des salaires dérisoires ; leur but n'était-il pas d'évincer les nôtres, de surprendre nos secrets, d'étudier nos procédés, de relever nos routes et nos ressources, afin de pouvoir nous vendre et nous livrer plus sûrement aux jours néfastes de la terrible année ?

Que sera-ce aujourd'hui, si la loi militaire nous enlève pour trois ans nos employés et nos fils ? Une maison attend un an ; mais trois ans, le peut-elle ? Au bout de trois ans, le commis a oublié une partie de ses connaissances, de son écriture et de ses aptitudes. Il devra recommencer un stage ; mais trouvera-t-il encore à se caser, même en attendant qu'il ait recouvré la plénitude de ses moyens ? Les Allemands sont encore là ; ils pulvéulent à nouveau ; nous les côtoyons dans nos escaliers et dans nos promenades ; nos bureaux, nos banques, nos agences en débordent. Tous ceux qui étaient partis sont revenus et avec eux une foule d'autres — qui se cachent, qui se déguisent, qui se disent Autrichiens ou Suisses. A eux toutes les positions, car ils ne reculent devant aucun sacrifice, étant payés par l'Empire et peut-être émarquant au fond des reptiles ; à eux, la stabilité — car les nôtres s'en vont et ne reviennent que dans trois ans !

Est-ce que notre gouvernement ignore cet état de choses ou le veut favoriser ? *Caveant consules !* Veillent les consuls à ce qu'il n'arrive point malheur à la République !

volonté qu'à la chance, à la persévérance qu'à un numéro, qu'il appartient de classer, en deux sections distinctes, le contingent annuel du recrutement de notre armée ?

En abolissant la prime en argent, la loi ne reconnaît ni riches ni pauvres, elle ne voit que des citoyens, elle n'appelle que des Français. Les familles et les fortunes sont nivelées devant la défense nationale.

Avec cette même mesure de droits et de devoirs, avec la même liberté et les mêmes facilités d'acquiescer des connaissances professionnelles élevées, il ne reste plus qu'à constater la supériorité morale et intellectuelle de ceux-ci sur ceux-là ; il ne reste plus qu'à récompenser le labeur soutenu des plus vaillants jeunes hommes, de ceux qui sont les plus capables d'aider au relèvement du pays et les plus résolus à y contribuer, puisqu'ils l'ont déjà témoigné par leurs efforts.

Armes égales et conditions égales : voilà comment la lutte s'engage entre tous les jeunes gens d'un bout à l'autre de la France. A-t-on jamais vu spectacle plus digne d'une démocratie ?

Exigez des diplômes délivrés par vos Facultés ou par des Ecoles spéciales reconnues. Il ne suffit point qu'un établissement écrive au-dessus de sa porte : *Ecole supérieure, Ecole commerciale, Ecole industrielle, Institut agricole*, etc., pour être admis à délivrer des certificats portant garantie de savoir et ayant vigueur devant la loi. On sait que le loup de la Fontaine

..... aurait volontiers égaré sur son chapeau : « C'est moi qui suis guillot, berger de ce troupeau. »

Et tout un chef d'institution aurait plaisir à jouer ici le rôle de loup. Désignez donc et précisez, en dehors de l'Université proprement dite, les écoles dignes de ce nom, telles que les hautes Ecoles techniques (Centrale, Arts-et-Manufactures, Arts-et-Métiers, Beaux-Arts, etc., etc.), les Instituts agronomiques et les Ecoles supérieures de commerce ou d'industrie patronnées par les Chambres de commerce. C'est là ce qu'avait voulu le législateur, en étendant à ces derniers les privilèges dont les premières avaient tout d'abord été favorisées ; c'est là le but que cherchaient à atteindre les deux précédents ministères de la guerre, en introduisant dans leurs avant-projets des clauses dont devaient bénéficier les jeunes gens qui se destinaient au commerce, à l'agriculture et à l'industrie aussi bien qu'aux candidats du barreau, du génie civil, des sciences médicales et des professions artistiques. N'est-ce pas justice ? Le ministère actuel fera-t-il moins pour la France ? Sauvegardera-t-il moins énergiquement toutes les vitalités et toutes les intelligences dont l'activité nous est nécessaire pour chasser l'étranger de nos demeures et pour développer nos ressources ?

« Catilina est à vos portes et vous débitez ! » s'écriait l'orateur. Nous disons : « L'Allemand est chez nous, il tient nos écritures et nos caisses, et nous hésitons à lui retirer nos clefs et nos livres pour les confier à des Français ! » C'est à ne pas y croire.

Que l'Etat surveille les programmes, les examens et les diplômes ; qu'il exige l'obtention de titres nouveaux après certains délais : loin de le blâmer, nous l'approuvons !

Il faut des diplômes pour être pharmacien, vétérinaire, médecin, avocat. Qu'on en exige aussi des banquiers, des fabricants, des entrepreneurs et des négociants : c'est logique. Et l'Etat, en imposant ce contrôle des capacités, ne sortira ni de son rôle ni de son domaine ; de son domaine qui est d'assurer la sécurité nationale, de son rôle qui est d'élever sans cesse le niveau intellectuel des citoyens et la somme de bien-être général. — Mais que commerçants, financiers, manufacturiers, une fois nantis de ces indispensables diplômes, rentrent de plein droit dans la seconde portion du contingent annuel et ne soient astreints qu'à une année de service !

Trouve-t-on que les écoles où se formeront les nouveaux bacheliers et licenciés ès-sciences commerciales, industrielles, financières, administratives ou économiques, soient trop éloignées les unes des autres et trop coûteuses ? Il appartient à l'Etat, aux départements, aux communes, de créer et de multiplier les bourses d'études, bourses complètes et demi-bourses, afin que nul enfant de France qui voudra travailler et que ses inclinations porteront de ce côté, ne soit privé de cet enseignement supérieur. Est-ce que l'argent s'en va à larges poignées dans les sillons de l'instruction ne fécondera pas le sol national des esprits et des courages ? Et ce qu'il ne fera pas germer les abondantes moissons de l'avenir dont se pareront les générations de demain ? Ce leur sera une compensation des dettes que nous leur léguons. Ce sera donc un profit pour la France, qui y gagnera en grandeur et en prospérité ; ce sera le triomphe de la liberté et du

travail dans l'égalité ; ce sera une des œuvres qui feront le plus aimer la République et qui honoreront le plus notre patriotisme. On soulèvera peut-être des objections contre ce recrutement démocratique des réserves intellectuelles et productives de la France : nous les examinerons.

Tribune des Réclamations

Les octrois et nos déclarations.

— Quiconque a visité le marché aux bestiaux, de Vaise, a pu se rendre compte de la facilité avec laquelle se produisent, à la sortie, une foule de confusions. Les bêtes courent, vont, viennent, se précipitent en avant ou se sauvent d'un côté ; on a beau prendre toutes les précautions et reformer les troupeaux : toujours quelques moutons se glissent où ils ne devraient pas être, et bien des bœufs se mêlent souvent à des parties auxquelles ils n'appartiennent pas. Est-ce de la faute du conducteur et de ses aides ? Il faut les voir se demener et se donner bien du mal sans pouvoir venir à bout de rétablir l'ordre chaque fois et sans pouvoir garantir rigoureusement le nombre exact des bêtes qui se pressent sous leur bâton. Comment dès lors exiger d'eux, impitoyablement, une déclaration exacte de l'exacte quantité de têtes qu'ils conduisent ?

C'est le règlement, nous dira-t-on. Nous le savons ; mais dans tout arrêté, la lettre tue et c'est à l'esprit de bienveillance réciproque qu'il incombe d'en faire une intelligente application. Les conducteurs des bestiaux qui sortent du marché se dirigent vers les abattoirs ou vont à la campagne ; ils passent tous à l'une ou à l'autre des trois barrières, celle de la rue du Bourbonnais, celle de la rue de Gorge-le-Loup ou celle des Grandes-Terres. Or à toutes, il faut que les bêtes, quelque nombreuses qu'elles soient, se succèdent une à une. Est-ce que les employés de l'octroi ne sauraient pas les compter ? On payerait sur le chiffre constaté et non sur une déclaration qui peut être fautive à l'insu du toucheur. On mettrait un terme à ces procès-verbaux de tendance, où l'on doute qu'il y ait volonté de fraude et où on est amené à faire des concessions à titre de transaction.

Ces mêmes réclamations ont été faites à Paris, pour le sortir du marché de la Villette, et les conducteurs ont obtenu toute satisfaction. Pourquoi ceux de Lyon ne s'adresseraient-ils pas aussi à l'administration compétente et n'obtiendraient-ils pas aussi gain de cause ?

Nous les engageons fortement à entrer dans cette voie et nous aimons à croire qu'il sera fait droit à leur juste demande.

La Mairie du second. — Nous avons déjà constaté, à regret, que les paiements des bons sur le bureau de bienfaisance restaient en souffrance pendant des périodes de temps presque indéfinies. Il paraît que c'est toujours la même chose. A qui donc les fournisseurs doivent-ils s'adresser et quelle procédure ont-ils à suivre ? Qui paie ces dettes s'enrichit. Le bureau de bienfaisance aurait-il renversé la devise ?

Encore un abus. — Nous avons, sous ce titre, publié, le 18 février, la note suivante restée sans résultat : « De 8 heures à 10 heures du matin, rue de la Quarantaine, on voit stationner, contre tout règlement, des marchands ambulants qui crient et offrent leurs denrées, au grand détriment des marchands à demeure fixe. Comment se fait-il que les agents passent et repassent sans rien dire ? Leur devoir n'est-il pas de dresser contravention ? »

Est-ce qu'il y aurait des agents intéressés à favoriser les abus ?

Une simple question. — Est-il vrai que les agents de l'octroi qui dressent procès-verbal obtiennent une prime ? Réponse, S. V. P.

ÉTATS-UNIS ET FRANCE

Les plaintes peut-être légitimes, dans tous les cas motivées du producteur français, donnent toujours une certaine actualité à cette question, dans les colonnes d'un journal qui, comme la Tribune, s'occupe particulièrement, et avec succès, des intérêts de cette nature.

Beaucoup de choses ont été dites et se diront encore sur la légitimité de ces plaintes. Je ne veux ici m'occuper que de l'état de la production des viandes américaines en la comparant à la même industrie française. Au lieu d'y trouver des enseignements. Les Etats-Unis qui il y a trente ans n'exportaient que du coton et du tabac sont ar-

rivés à pouvoir envoyer au vieux monde des céréales, des viandes conservées ou fraîches, des viandes vivantes, en même temps que leurs anciens produits d'exportation.

Ces exportations, objet de tant de lamentations, n'ont pas encore atteint leur dernière limite, car le pays a encore devant lui d'immenses espaces ; la culture y couvre à peine le dixième de son territoire ; son système d'exploitation est encore extensif, et l'on peut juger, par les progrès accomplis depuis cinquante ans, de tout ce que l'avenir lui réserve de puissance.

La présence d'une race entreprenante, issue d'une souche d'hommes austères, de mœurs sévères, animés d'une grande foi religieuse, doués d'une grande indépendance de caractère, attachés au sol, aimant à le cultiver, déterminés surtout à créer dans leur nouvelle patrie une société virile d'après leur image, telle est la cause première du développement des Etats-Unis. Les mœurs ont pu changer depuis, les sentiments ont pu se modifier plus ou moins ; mais le fond du caractère n'a pas disparu ; les assises de granit sur lesquelles repose l'édifice existent toujours et répondent de sa solidité comme de son avenir.

Les autres causes qui ont favorisé cette évolution qui tient du prodige, sont :

L'abondance presque illimitée d'une terre propre à la culture avec un climat propice ; l'existence d'une législation donnant à tous, sans distinction, les plus grandes facilités pour acquérir de la terre à bas prix, favorisant l'établissement de chaque colon, et l'absence de réglementation de nature à entraver en quoi que ce soit le colon, dans sa jouissance et son travail ;

Le développement d'institutions civiles et politiques imprimant au caractère de chacun l'énergie, le sentiment de n'avoir jamais à compter que sur soi, et, par suite, l'esprit du self government ;

Les salaires élevés ; l'application à la culture du seul système (extensif) capable d'y être rémunérateur, et l'introduction dans cette culture, dès le début de la colonisation, c'est-à-dire au moment convenable, de deux plantes industrielles merveilleusement appropriées aux sols et aux climats variés du pays, et de nature à fournir en abondance le capital, c'est-à-dire ce qui manque le plus aux premiers pionniers du progrès, ce qui est le premier et le plus grand besoin de toute colonie naissante.

Il y a là bien des enseignements pour nous, pour nos colonies et surtout pour l'Algérie. Ils se déduisent d'eux-mêmes, et justifient amplement la longueur des développements dans lesquels nous nous proposons d'entrer.

Cette évolution, date d'un nombre d'années relativement petit. Les premiers pionniers qui vinrent se fixer dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre apparurent au commencement du XVII^e siècle ; ils s'établirent entre les premiers contre-forts des Alleghany et la côte de l'Océan, au moment même où la France commençait, de son côté, la colonisation du Canada.

Cette époque était un temps de fermentation intellectuelle et politique dans la Grande-Bretagne. Le principe de l'autorité, les droits des hommes et particulièrement ceux des Anglais, la nature, l'exercice et les objets du gouvernement y étaient les sujets d'une discussion passionnée, et beaucoup d'individus avaient embrassé avec chaleur les maximes libérales. De plus, comme la religion d'Etat tenait de la couronne sa force et ses droits, l'Eglise anglicane soutenait la doctrine de l'obéissance passive et du droit divin ; et les puritains, en défendant leur liberté de conscience, étaient forcés d'attaquer le pouvoir temporel et de défendre leur liberté civile.

Ces circonstances poussèrent au-delà de l'Atlantique un certain nombre de ces hommes ardents, entiers dans leurs convictions et qui, sentant le besoin d'établir la liberté sur les bases les plus larges, voulaient convertir les maximes générales de la liberté religieuse et politique qu'on admettait dans la théorie, en vérités pratiques au moyen d'institution adéquates.

Ils n'admirent dans leur nouvelle patrie aucune des entraves que la Cour et l'Eglise cherchaient à imposer à leurs concitoyens de la métropole, telles que servitudes féodales, ordres privilégiés, corporations, etc.

A. GANEVAL,
Directeur du *Monde industriel et commercial.*
(A suivre)

Nous rappelons à nos abonnés qui n'ont pas réglé leur abonnement, qu'ils aient à nous en faire parvenir le montant afin d'éviter les frais de présentation de quittance à domicile. Le meilleur mode de couverture consiste dans l'envoi d'un mandat-poste à l'adresse du Directeur.

CONCOURS RÉGIONAL

Un grand concours régional agricole aura lieu à Aubenas (Ardèche) du 29 avril au 8 mai 1882, dans lequel prendront part les six départements ci-après : l'Ardèche, la Loire, la Haute-Loire, la Lozère, le Puy-de-Dôme et le Rhône.

Après la distribution solennelle des récompenses aux exposants, lesquelles consistent en plusieurs objets d'art, d'une valeur de 500 fr., de 1,000 fr., de 2,000 fr. et de 3,500 fr., ainsi que diverses sommes d'argent, cette fête comprendra divers jeux, un grand festival, une retraite aux flambeaux, un banquet, des feux d'artifice, une illumination et se terminera par l'ascension d'un ballon.

LA MORUE

Nous voici à la mi-carême. Le règne de la morue est à son apogée; il a atteint la moitié de sa durée. Ne le laissons pas s'achever sans lui consacrer quelques lignes.

La morue! On a dit beaucoup de mal de cet honnête poisson qui vaut assurément beaucoup mieux que sa réputation. A cette époque de l'année il constitue la base de l'alimentation de nombreux ménages, où il remplace la viande.

Le nombre des navires qui se livrent annuellement à la pêche de la morue est de 6 à 8 millions, et l'on estime que celui des morues pêchées s'élève à près de 50 millions dans les bonnes années; ce chiffre a son éloquence.

Mais la grande part des morues arrive jusqu'à nous après avoir subi une série de préparations qu'il est intéressant de connaître.

Elle est tout d'abord séparée de la tête et des entrailles, puis fendue longitudinalement en deux moitiés; on lui enlève ensuite l'épine dorsale, après quoi on la sale largement; on la fait casuite sécher.

Dans cet état, elle est dure et coriace, et serait impropre à l'alimentation si la ménagère n'avait la sage précaution de la dessaler par un séjour dans l'eau froide renouvelée, et de la ramollir par la cuisson.

Elle ne convient ni aux personnes délicates ni aux individus dyspeptiques. Son pouvoir nutritif n'est pas considérable, mais sa saveur spéciale excite l'appétit d'une façon toute particulière.

Les femmes, les enfants, les malades convalescents, dégoûtés de la viande, côtelettes et biftecks, prennent un réel plaisir à manger un peu de morue sous ses formes les plus appétissantes, au gratin, en croquettes, à la maître d'hôtel, en brandade, mode préparation provençale qui fit la fortune d'un restaurateur du Palais-Royal.

Vous connaissez tous les salutaires effets de l'huile de foie de morue obtenue à froid par la simple express on des foies frais. Par les acides gras particuliers qu'elle renferme, cette huile est admirablement tolérée par les estomacs les plus délicats, et les principes hydrocarbonés qu'elle renferme l'ont placée parmi les aliments respiratoires, comme agent de nutrition et de réparation: c'est un précieux auxiliaire pour le médecin.

En somme, la morue, vous le voyez, est un bon poisson, fort utile et fort apprécié du monde entier; il entre pour une grande part dans l'alimentation générale.

Il faut cependant éviter de manger les vieilles morues. Outre qu'elles sont dures et filandreuses, elles présentent en prenant de l'âge ce genre d'altération intime qu'accompagne toute substance organique en voie de décomposition: la chair en est alors indigeste, malsaine, parfois même toxique. Amis lecteurs méliez-vous donc des vieilles morues.

LA POLITIQUE D'UN ÉPICIER

C'est O. Thrimm, de l'Épicerie française, qui parle et qui ne manque pas de bon sens. On voit bien que les épiciers ne sont pas « ce qu'un vain peuple en pense. » Ses réflexions méritent qu'on s'y arrête.

hommes qui font profession de s'occuper de la chose publique, je soutiendrai que ceux qui sont intéressés à la bonne ou mauvaise direction des affaires de l'Etat, non-seulement ont le droit de donner leur avis, mais même sont capables d'en donner quelquefois un bon.

Je commence donc. Je ne viens pas, à l'exemple de beaucoup de gens timides, dire aux députés et sénateurs, voire même aux conseillers municipaux de Paris: — Messieurs, soyez bien sages, ne faites pas de bruit, ne cassez pas le plus petit ministre, ne démolissez aucun cabinet; cela pourrait nuire aux affaires!

D'abord, si je donnais un semblable conseil, ce serait en pure perte: l'industrie de la politique comporte la concurrence comme toutes les autres; là, comme ailleurs, on se dispute la clientèle et les bénéfices qu'elle donne. Or, il est puéril de vouloir empêcher ce qui est dans la force des choses.

Ensuite, les affaires, — c'est-à-dire la consommation, l'achat et la vente, la production des objets qui servent à l'alimentation et aux plaisirs des hommes, — ne sont que fort peu gênées par la chute de Pierre et son remplacement par Paul. La machine ronde continue à tourner, et toutes les opérations de la vie universelle s'accomplissent.

Autrefois, il est vrai, alors que l'éducation politique n'était point faite, un tas de braves gens s'effrayaient pour rien, et, dans la crainte d'une crise commerciale, commençaient par la provoquer. Aujourd'hui, nous avons les nerfs plus solides et nous savons que la meilleure manière de faire aller les affaires, c'est d'en faire.

Il ne faut rien exagérer cependant, et il est certain que si le gouvernement, — ce que je ne crains pas, — nous jetait dans une guerre continentale, cela nuirait aux affaires de tous ceux qui n'ont pas pour spécialité les fournitures militaires.

Et puis, la guerre compromet et fait souvent perdre quelque chose de plus précieux que la richesse, objet des affaires: la vie d'un certain nombre d'êtres humains. Sans doute, on doit sacrifier sa vie pour défendre sa patrie, lorsque celle-ci est en péril; mais on doit aussi prendre toutes ses précautions pour que semblable sacrifice ne soit pas demandé.

La perte de ma vie, c'est pour moi la fin du monde. Donc, Messieurs les députés et sénateurs, et vous, Messieurs les ministres, ne vous embarquez dans aucune aventure qui puisse amener la guerre; voilà mon premier conseil.

Si, en se tenant dans une certaine réserve, les hommes politiques ne peuvent, par leurs querelles, compromettre les affaires, il leur est loisible cependant, s'ils sont intelligents et bien avisés, de les favoriser d'une manière considérable.

Les législateurs et gouvernants peuvent faire plus: ils peuvent supprimer et remplacer par un meilleur système de taxation les impôts indirects, qui font sur les affaires commerciales, l'effet d'un frein appuyant sur une roue en mouvement.

Il est encore un point sur lequel j'appellerai l'attention de nos gouvernants; c'est la protection nécessaire aux honnêtes gens. Le développement de notre civilisation a amené l'invention et l'emploi de plus en plus fréquent d'un système de vol, que la loi d'autrefois n'a pas suffisamment prévu; nous voulons parler de la spéculation financière.

Il est absolument nécessaire, aujourd'hui, de réviser la loi sur les sociétés anonymes, dont beaucoup sont devenues de véritables cavernes de brigands, et d'imposer de régler le commerce de l'argent et d'établir, pour les valeurs financières aussi, un laboratoire d'essai municipal ou autre. Il est grand temps que, dans ce commerce comme dans l'épicerie, la tromperie sur la qualité de la marchandise vendue, la falsification soient sévèrement punies.

Voilà sur quelques questions je désirais appeler l'attention de nos gouvernants. Ce n'est pas que je souhaite qu'ils ne s'occupent point d'autres choses; non, mais je pense qu'il serait bon qu'ils fussent, dans leurs études et leurs travaux, une petite place à des questions qui intéressent vivement le monde si important des travailleurs, base de tous les autres.

LES RÉFORMES JUDICIAIRES

Dans notre dernière étude (1), nous nous sommes attachés à démontrer l'inutilité de la cour des comptes, dont le travail devrait incomber à nos députés, qui emploieraient, à vérifier la comptabilité publique, le temps qui va leur servir à utiliser leurs cartes de circulation sur les voies ferrées de France. Espérant que nos remarques auront été accueillies favorablement, nous venons continuer cette causerie en réclamant la suppression économique du conseil d'Etat et des conseils de préfecture, et le retour au droit commun pour l'administration et les communes, qui sont des *peu sommes morales*, mais ne doivent pas, en République, être des personnes privilégiées.

Conformément à la loi du 24 mai 1872, le conseil d'Etat se compose de 22 conseillers d'Etat en service ordinaire, de 15 conseillers en service extraordinaire, de 24 maîtres des requêtes, de 30 auditeurs, d'un secrétaire général placé à la tête des bureaux, et d'un secrétaire spécial attaché au contentieux.

Le conseil d'Etat donne son avis: (a) 1° Sur les projets d'initiative parlementaire que la Chambre juge à propos de lui renvoyer; 2° sur les projets de loi préparés par le gouvernement et qu'un décret spécial ordonne de soumettre au conseil d'Etat; 3° sur les projets de décret et, en général, sur toutes les questions qui lui sont soumise par le président de la République ou par les ministres. Il est appelé nécessairement ??? à donner son avis sur les règlements d'administration publique et sur les décrets en forme de règlements d'administration publique....

(b) Enfin, le conseil d'Etat statue souverainement sur les recours ou manière contentieuse administrative, et sur les demandes d'annulation, pour excès de pouvoirs, formes contre les actes des diverses autorités administratives.

(1) Voir notre numéro 28 du 11 mars et prendre bonne note, une fois pour toutes, des réserves que nous impose l'exposé même des idées de notre sympathique correspondant.

En examinant les attributions conférées au conseil d'Etat par le paragraphe (a), on se demande pourquoi ce corps constitué viendrait faire un travail législatif, quand on a 530 députés qui demandent une augmentation de salaire. Quant au paragraphe (b), il dit que le conseil d'Etat des fonctions judiciaires qui devraient tout naturellement relever de la cour de cassation.

En politique, comme en mécanique, la beauté git dans la logique et la simplicité, car la machine gouvernementale, étant censée être connue de tous, doit être élémentaire dans ses conceptions et réduite à sa plus brève expression. Si les députés, pour la plupart, se sentent incapables au pied des travaux législatifs, qu'ils retournent à leurs électeurs et laissent la place aux intelligents! Un député de perdu, dix de retrouvés!

En ce qui concerne les conseils de préfecture, nous n'aurons pas beaucoup de peine à en faire le procès si nous partons de cet axiome: « *que nul ne peut être juge en sa propre cause.* »

Suivant la loi du 28 pluviôse an VIII, le conseil de préfecture prononcera: — sur les demandes des particuliers tendant à obtenir la décharge ou la réduction de leur-cote de contributions directes; — sur les difficultés qui pourraient s'élever entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration, concernant le sens ou l'exécution des clauses de leurs marchés; — sur les réclamations des particuliers qui se plaindraient des torts et dommages procédant du fait personnel des entrepreneurs, et non du fait de l'administration; — sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues aux particuliers, à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des chemins, canaux et tous ouvrages publics; — sur les difficultés qui pourraient s'élever en matière de grande voirie; — sur les demandes qui sont présentées par les commandants des villes, bourgs ou villages, pour être autorisés à plaider; — sur les contentieux des communes nationales; — et, enfin, sur la validité des élections municipales.

Ainsi qu'on le voit, le conseil de préfecture est un tribunal privilégié qui connaît de toutes les affaires où l'administration se trouve mêlée. Les départements et les communes, étant des personnes, devraient être soumis à la juridiction commune. Le tribunal de première instance remplacerait très bien le conseil de préfecture, et la question si délicate qui précède tout procès: *la recherche du tribunal compétent*, se trouverait naturellement résolue par la suppression des juridictions particulières qui se partagent notre beau pays.

A. P.

NOUVELLES FINANCIÈRES

L'Union générale.

On lit dans le Courrier de Lyon: Le Salut public reçoit de Paris une longue correspondance relative à la Nouvelle Union, la miroturbante affaire que vient de lancer M. Bontoux.

Il s'agit, on le sait, au nom des bons principes, de reprendre toutes les affaires merveilleuses de l'Union générale, y compris les chemins de fer serbes. On ajouterait à ce bagage avarié quelques autres affaires au-delà des frontières, telles que celle des Mines impériales autrichiennes de Bansk-Schud, et vogue la galère avec toutes les bénédictions épiscopales.

M. Bontoux tiendra le gouvernail avec la compétence qu'on lui connaît, mais il n'aura point le titre officiel de pilote; car, ajoute mélancolement notre confrère, « le premier naufrage est de date trop récente. »

À quand le second naufrage? Le premier est une leçon que le public n'oubliera peut-être pas même aussi vite que M. Bontoux et ses amis.

Notes et Renseignements

La loi militaire — Le conseil des ministres doit s'occuper du projet de loi sur le recrutement préparé par la commission de révision des lois militaires, instituée par le ministre de la guerre.

Ce projet, une fois élaboré par la commission en question, a été soumis au conseil supérieur de guerre, et enfin, pour terminer cette filière, il va être examiné par le conseil des ministres. La base de ce projet c'est le service trois ans, avec une disponibilité de deux ans à la suite; c'est-à-dire qu'après leurs trois années de service actif, tous les citoyens seraient susceptibles d'être rappelés pendant deux années; mais cet appel ne pourrait avoir lieu qu'en cas de guerre.

De la sorte, si à un jour donné la défense nationale l'exigeait, le ministre de la guerre pourrait avoir à sa disposition cinq classes au lieu de trois.

Quoique le service soit obligatoire pour tous les nécessités budgétaires forcent à maintenir deux portions dans le contingent annuel. La première portion, la plus nombreuse, et durera trois années, la seconde servira une année seulement; c'est le tirage au sort qui départagera les deux portions.

Par une innovation qui mérite d'être signalée, les opérations des conseils de révision se feront avant le tirage au sort. De la sorte, les jeunes gens inaptes au service seront éliminés avant la formation des deux contingents et le tirage au sort ne portera que sur les gens valides.

Pour assurer le recrutement des carrières libérales, ou placera d'office dans la seconde portion du contingent les jeunes gens qui se destinent à ces carrières; mais le volontariat avec prime en argent sera totalement supprimé.

Ajoutons que l'écueil du service de trois ans étant le recrutement imparfait des sous-officiers, le projet en question aura pour corollaire l'institution d'écoles de sous-officiers, destinées à faciliter ce recrutement.

De Marseille en Chine — La traversée de Marseille à Shanghai dure quarante-cinq jours et coûte, en première classe, la somme ronde de 2,500 francs, soit 55 francs par jour environ. On n'a pas, dans le public, une idée bien exacte des détails de la vie matérielle à bord, et il n'est peut-être pas sans intérêt de donner un aperçu des provisions de tout genre qu'exige un voyage de ce mois et demi.

En partant de Marseille, le courrier de Chine prend en vivres frais que la quantité nécessaire pour atteindre la première escale; mais en légumes secs, fruits, farines et liquides, il embarque tout ce qu'il faut pour le voyage entier. Les premières provisions se composent de 4 boeufs limousins, de grosse race; 4 veaux, 40 moutons, 40 agneaux, 600 volailles et assortiment de gibier. On y joint 1,500 bouteilles de pale-ale, 1,200 de porter et 7,000 bouteilles de bordeaux pour le service journalier de la table, et 60 bordelaises de vin rouge pour l'équipage,

1,500 kilogr. de sucre raffiné, 800 kil. de cassonade réservée aux indigènes du bord, 200 kil. de café, 150 kil. de thé et des fromages de toutes sortes, 3,000 kil. de pommes de terre, 2,000 kil. de légumes secs, 6,000 kil. de légumes frais, 500 kil. de fruits frais et 3,000 kil. de fruits secs.

On emporte, en outre, 400 bouteilles de cognac, 200 bouteilles de champagne des trois premières marques, 400 bouteilles de sherry et de marsala, 60 bouteilles de bordeaux rouge de chacune des quatre premières marques; Pontet-Caneet, Saint-Julien, Saint-Estève et Mont-Ro; autant de deux qualités de bordeaux blanc, 20 bouteilles de porto, de malaga, de chypre, de gin, de genièvre, de liqueurs et de sirops; du vermouth, du bitter, de l'absinthe et une provision complète des eaux minérales de Vals, Vichy, Saint-Galmier et Orezza.

Ces provisions diverses coûtent, au départ, environ 70,000 fr. Elles se renouvellent, les vivres frais du moins, à chacun des neuf ports où le courrier relâche. Pris ainsi aux escales, les provisions coûtent de 3,000 à 4,000 fr. chaque fois, ce qui porte à plus de 100,000 fr. le prix d'achat des vivres d'un voyage en Chine. Le nombre des passagers est, en moyenne, de 80 à 90 à chacun des vingt-quatre départs de l'année.

On lève l'ancre à Marseille, à dix heures du matin, et la vie régulière du bord ne commence guère que le lendemain. À six heures les voyageurs peuvent prendre du lait, du café, du thé ou du chocolat. On sonne à neuf heures et demie pour le déjeuner, qui se compose de six hors-d'œuvre: sept plats, avec fruits frais, fruits secs, fromages et biscuits. La pâtisserie se fait à bord, comme le pain. À midi, lunch ou repas froid: bouillon, deux plats, fruits et fromages.

À cinq heures, le dîner: potage, relevé, deux entrées, un plat de légumes, deux rôtis, deux entremets avec desserts assortis. Enfin, à huit heures du soir, on prend le thé avec lait, beurre, cognac; ces consommations restent sur place, à la disposition des passagers, sans paiement supplémentaire, jusqu'à onze heures et demie. Aux repas, le vin de table est le bordeaux, mais l'on peut prendre indifféremment du pale-ale, de la bière ou du porter.

Concurrence déloyale. — On écrit de Lourdes, au Courrier de Bruxelles que des escrocs (?) parcourent principalement la Belgique, afin de spéculer sur le nom si populaire de Notre-Dame de Lourdes, en vendant de l'eau, des objets de piété et de librairie. Les Pères missionnaires de Notre-Dame de Lourdes mettent le public en garde contre ces tromperies et engagent leurs amis à s'employer autant qu'ils le pourront à empêcher cet odieux trafic.

C'est trop fort. Oh! que les R. P. de N.-D. des Lourdauds ont bien raison de se plaindre! Quoi! on ose vendre, en leur lieu et place, de l'eau dont ils ont seul le secret, de l'eau qu'ils fabriquent et étiquètent, la seule qui soit bonne et qui fasse des miracles... et la foudre n'écrase pas de tels escrocs? Encore si c'était de l'eau de la Salette ou de Loyola, mais de l'eau de Lourdes... Il n'y a donc pas de gendarmes en Belgique, pour mettre fin à ce trafic qui porte un si grave préjudice aux intérêts des braves Pères monopoliseurs? Ou les gendarmes, tas de mécréants, ne voient-ils aucun mal à ce commerce d'eau en bouteilles? Quant à nous, à l'exemple de nos seigneurs les évêques, nous préférons, à toutes ces préparations sacro-saintes, les excellentes eaux de tables de Vichy, de Vals et autres lieux profanes.

Conférence géographique. — C'est dimanche, 19 mars, à 1 heure précise, que commencera, sous les auspices de la Société de Géographie, la série des conférences qui nous est promise sur le transit international et qui s'ouvrira par une étude sur le raccordement du Rhône et du port de Marseille. Le docteur Combet, assisté de M. Peut, fondateur du canal de Saint-Louis, exposera le projet du canal du Rhône à Marseille, en suivant le littoral de la Méditerranée.

Cette intéressante conférence aura lieu au Palais-du Commerce, salle des Reunions industrielles, et ne peut manquer de provoquer l'assistance d'un nombreux auditoire.

La future Préfecture. — Nous avons signalé le retard apporté aux formalités d'appropriations des terrains des Hospices, sur lesquels on doit élever les bâtiments de la nouvelle préfecture du Rhône. Le jury d'expropriation, qui devait, aux termes de la loi, procéder le 15 janvier dernier, a été convoqué pour le jeudi 16 mars courant.

Il a à statuer non-seulement sur le prix des 20,000 mètres de terrain des hospices, pour lesquels l'administration offre un franc par mètre, mais aussi sur les réclamations des nombreux locataires de ces terrains, qui, suivant l'usage, ont élevé des constructions industrielles sur les terrains loués.

Les offres de l'administration admettent en principe que ces constructions, souvent très importantes, sont amorties à la fin du bail de douze ans; ses offres sont nulles pour les baux qui touchent à leur terme.

Les locataires opposent à cette prétention l'usage traditionnel des Hospices de renouveler de préférence le bail aux locataires constructeurs, ce qui les a conduits à élever sur ces terrains des bâtiments dont l'amortissement exige vingt-cinq et trente années. Cette question sera posée au jury, qui doit la résoudre en équité aussi bien qu'en droit.

M. Lockroy à Lyon. — Une bonne nouvelle. M. Lockroy, député de Paris, viendra, sur la demande des comités républicains lyonnais, faire une conférence, le 18 avril prochain, à Lyon.

Cette conférence, qui aura certainement un grand succès, sera faite au profit du Comité central.

Société de géographie de Lyon. — L'exposition géographique qui a eu lieu en 1881, à l'occasion du Congrès, n'a pas permis à la Société de géographie de Lyon d'ouvrir, comme d'habitude, un concours entre les élèves des écoles primaires; garçons et filles.

Le Comité d'action a décidé que ce concours géographique serait repris à la fin de l'exercice courant. Des médailles d'argent et de bronze seront décernées par le Jury d'examen aux travaux les plus méritants.

MM. les Directeurs des écoles primaires, officielles ou libres, et MM. les Directrices sont donc invités à préparer leurs élèves, en vue des besoins de la géographie physique et commerciale, si importante pour notre ville.

Un avis ultérieur fera connaître l'époque et le lieu du concours.

Ecoles supérieures municipales.

Nous avons constaté souvent les bons résultats obtenus par les élèves des écoles supérieures municipales. Aussi enregistrons-nous avec plaisir les nouveaux succès de l'école supérieure de filles du 2^e arrondissement, si habilement dirigée par M^{lle} Guillemin.

Au dernier examen, 7 jeunes filles ont été reçues au brevet de capacité pour l'enseignement primaire. Ce sont: M^{lle} Chambouleyron, Genin, Fauton, Veillet, Richer, Burillot, Ollivier.

Nous sommes l'interprète des familles en adressant nos félicitations à M^{lle} la Directrice et à ses dévoués professeurs.

Beaucoup de négociants en détail négligent la tenue de leurs livres, les uns parce qu'un comptable leur serait trop onéreux pour leur commerce peu étendu, d'autres par les ennuis d'une perte de temps.

Nous recommandons à tous la méthode claire et commode de M. Mure qui, par une installation de livres simples et précis donne, sans perte de temps ni d'argent, tous les renseignements désirés.

S'adresser au bureau du journal. Taxe du pain. — Voici la taxe du pain pour la deuxième quinzaine de mars: Le prix du kilogramme de pain de ménage, vendu chez les boulangers, est fixé à... 41 cent.

La taxe du pain de ménage, vendu sur les marchés, est fixée à... 38 cent. Le pain fera au pain blanc et les autres pains dits de *luxé* ou de *fantaisie*, ainsi que le pain de qualité inférieure au pain de ménage, se vendront à prix débattu, ainsi que le porte l'article 3 de l'arrêté du 28 août 1874.

Nos tramways. — D'importantes modifications seront incessamment apportées sur tout le réseau. Les aiguilles fixes seront remplacées par les aiguilles mobiles. Les voitures, seront munies, pendant l'été, de tentes mettant les voyageurs à l'abri des rayons ardents du soleil.

ACTES ET AVIS OFFICIELS

Les conseils de révision: classe 1881. — Les commandants de corps d'armée et préfets ont été avisés que les opérations des conseils de révision commenceront le lundi 27 mars dans toute la France.

En ce qui concerne le département du Rhône, c'est le canton de Saint-Genis-Laval qui a été désigné pour le commencement des opérations. Les jeunes gens des communes dudit canton, visés par les dispositions ministérielles ci-dessus, devront donc se présenter à Saint-Genis le 27 mars, à 9 heures du matin.

Revue d'appel en 1882. — Le ministre a décidé que les revues d'appel auxquelles doivent assister les « hommes » à la disposition de l'autorité militaire et les « hommes classés dans le service militaire auxiliaire » auraient lieu à l'avenir, pour chaque classe, à des époques déterminées de façon à restreindre ces appels: A deux appels pour les hommes à la disposition, pendant les cinq années du service actif.

Et à cinq appels pour les hommes des services auxiliaires, savoir: Deux pendant les cinq années de service actif; Deux pendant les quatre années de réserve, et un pendant la durée du service dans l'armée territoriale.

En conséquence, prendront part à la réserve d'appel en 1882, les « hommes dits à la disposition » des classes de 1877 et 1879, et les « hommes des services auxiliaires » des classes de 1873, 1875, 1877 et 1879.

Les engagements conditionnels et les jeunes gens en sursis étant obligés de s'adresser annuellement aux généraux et aux préfets pour obtenir, quand il y a lieu, le renouvellement de leur sursis, il n'a pas paru nécessaire de les astreindre à ces revues d'appel.

Par suite la catégorie des hommes à la disposition à convoquer comprendra seulement: 1° Les jeunes gens dispensés du service d'activité en temps de paix par application de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872; 2° Les jeunes gens dispensés à titre provisoire comme soutiens de famille; 3° Et les jeunes gens laissés dans leurs foyers, en vertu de décisions ministérielles spéciales.

La revue s'effectuera au chef-lieu de canton, le jour où le conseil de révision se réunira pour procéder à la formation de la classe 1881. Les jeunes gens seront porteurs de leur livret individuel.

Ceux qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent avis seraient passibles de punitions disciplinaires. Les hommes soumis à la revue et qui seront présents dans les communes ou cantons, seront tenus de se rendre à l'ordre de convocations, alors même qu'ils appartiendraient à une autre subdivision, sans qu'ils puissent jamais être obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine.

Un Volcan sous-marin

Il y a quelque temps, les habitants d'Oétolicon, petite ville située sur la côte méridionale de la Roumélie, furent frappés par un odeur ou ne peut plus désagréable, se développant dans toute la ville et qui dura jusqu'au matin. On entendait en même temps, du côté septentrional du golfe, un bruit très sensible et après cela on vit apparaître sur les eaux une grande quantité de poissons morts.

Le lendemain on remarqua avec étonnement que tous les métaux existant dans les pharmacies et partout ailleurs avaient changé de couleur; en outre, tous les objets en cuivre avaient pris une teinte d'argent et le rouge était devenu noir.

Il y a cependant un autre phénomène qui présente beaucoup d'importance; c'est que depuis quelques temps on a cru remarquer que les côtes de la Roumélie s'abaissent et celles de la Morée se soulèvent graduellement.

D'autres renseignements, venus de Patras, confirment les faits que nous venons d'exposer, et l'on ajoute que la localité précise où l'éruption a eu lieu est au fond d'une petite baie que les eaux du golfe de Patras forment sur la côte de Roumélie, un peu au nord de Missolonghi.

Les eaux de cette baie n'ont aucune profondeur, et pour la traverser on est obligé d'embarquer des bateaux plats; mais vers la partie inférieure de la baie on trouve un bassin circulaire, dont la profondeur n'a jamais été atteinte par le sondage.

C'est donc probablement le cratère d'un volcan sous-marin, et cette hypothèse est appuyée par le fait qu'on trouve sur la côte, tout près de ce bassin, une ancienne montagne volcanique, fendue en deux, que les indigènes appellent le « Clissoura ».

Il y a aussi une autre circonstance, bien digne d'attention: c'est que le bassin mentionné est situé exactement sur l'axe qui réunit le district volcanique du Vésuve à celui de Santorin.

FOIRES ET MARCHÉS

Du 19 au 25 mars 1882.

Département du Rhône. — 19. Saint-Clément-de-Vers, Julienas, Grezieux. — 20. Villefranche, Saint-Nizier-d'Azergues. — 22. Saint-Symphorien-sur-Coise, Pontcharra, Ouroux, Saint-Loup. — 23. Saint-Just-d'Avray. — 24. Chenelette, Neuville, Grandris. — 25. Taluyers, Chamelet.

Département de l'Isère. — 20. L'Isle-d'Abeau, Roybon, Pont-de-Beauvoisin. — 21. Izeaux. — 22. Veyrier, Beaurepaire. — 23. Le Passage, Côte-Saint-André. — 24. La Bâtie Divisio, La Frette, Dienoz, Saint-Martin-d'Uriage, Vinay.

Département de l'Ain. — 19. Andert-Cordon. — 20. Saint-Trivier-de-Courtes, Saint-Germain-de-Joux, Montclau. — 21. Presiat, Lantey, Saint-Benoit, Coligny. — 22. Ambérieux-en-Bugey. — 23. Thoissey. — 24. Pont-d'Ain. — 25. Saint-Paul-de-Varax, Virieu-le-Grand, Chavaness-sur-Suran, Vaux, Seyssel, Goux.

Département de Saône-et-Loire. — 19. Senozan, Epinac, Lays, Autun. — 20. Bellevaux, Mazille, Anost, Ormes. — 21. Issy, Villeneuve-sur-Montagne, Semur-en-Brionnais, Romeyas. — 22. Verdun. — 23. Juncy, Sens. — 24. Varennes-le-Grand, Saint-Berain-sur-Heuane. — 25. Antully, Saint-Martin-en-Bresse, Perrey.

Département de la Loire. — 19. Rive-de-Gier, Boën, la Guesle. — 20. Bourg-Argental, Saint-Genès-Malifaux. — 21. Chanzy, Feurs, Firminy. — 25. Essertines-en-Douzy, Guinzier.

Département de la Drôme. — 19. Saillans, Taignan. — 20. Miribel. — 22. Pontaix. — 25. Charnes.

ADJUDICATIONS

Lyon. — Le 28 mars 1882, à 4 h., passage de l'Hôtel Dieu, 44, adjudication de la fourniture du beurre nécessaire aux Hospices civils de Lyon.

RÉSULTATS D'ADJUDICATIONS

Paris, le 15 mars. L'Administration de la Guerre demandait aujourd'hui la fourniture de 7,500 quintaux de blé tendre de la dernière récolte, livrables dans les magasins de Billancourt, dans un délai de 30 jours, à partir du 16 mars.

Les offres ont varié de 31 64 à 33 94. Ces prix étant supérieurs à celui fixé par l'Administration, l'adjudication n'a pas eu de résultat. M. le sous-intendant militaire recevra des offres de gré à gré jusqu'à vendredi soir 17 courant.

LYON

Marché de Lyon-Vaise

Lundi 13 mars 1882

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS (1er q., 2e q., 3e q.), PRIX extrêmes. Rows include Porcs, Bœufs, Vaches, Moutons.

Mardi 14 mars 1882

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS (1er q., 2e q., 3e q., 4e q.), PRIX extrêmes. Rows include Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

Jeudi 16 mars 1882

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS (1er q., 2e q., 3e q., 4e q.), PRIX extrêmes. Rows include Veaux, Moutons, Porcs.

Vendredi 17 mars 1882

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS (1er q., 2e q., 3e q., 4e q.), PRIX extrêmes. Rows include Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

Revoir: Bœufs et vaches, 24. Veaux, 0. Moutons, 450.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

sur les MARCHÉS AUX BESTIAUX de la semaine

LUNDI 13 mars.

Pores. — Les transactions à ce marché se sont faites avec beaucoup d'activité, surtout vers la fin, car les charcutiers, qui croyaient payer la marchandise à des prix plus bas, se sont hâtés de l'acquisition des marchandises, qui ont maintenu leurs prétentions. Il a été vendu également quelques wagons pour être expédiés sur d'autres marchés; nous n'espérons pas une hausse. Les transactions sur les lards se sont faites avec plus d'entrain, et nous croyons que les cours s'éleveront un peu.

Charollais. 230 vendus 126 à 134 Bressans. 120 » 124 134 Bressans. 220 » 122 133 Morvans. 160 » 126 134 Bourbonnais. 80 » 125 132 Divers. 16 » 120 130

MARDI 14 mars.

Bœufs. — Le petit nombre de bestiaux mis en vente a produit une hausse de 7 à 8 francs par 100 kil., surtout sur les marchandises de deuxième et troisième qualité. Nous l'avons du reste prouvé dans notre dernier numéro; nos prévisions se sont donc réalisées, car les marchés approvisionnant Lyon sont entièrement dépourvus de bonnes marchandises, et le peu de bestiaux qui s'y trouvent se vendent à des prix élevés; avec cela, les bœufs étrangers n'arrivent pas. Néanmoins, nous ne pensons pas que la hausse s'accroisse davantage.

Charollais. 60 vendus 120 à 158 Bressans. 80 » 122 139 Bourgogne. 85 » 125 146 Comté et H.-Saône. 100 » 130 160 Bugistes. 12 » 130 140 Haute. 105 » 130 158 Divers. 45 » 110 140

Moutons. — Les moutons mis en vente sur la halle provenaient presque tous de l'Italie et du Dauphiné, ils se sont vendus de 180 à 195.

JEUDI 16 mars.

Moutons. — Transactions difficiles, quoiqu'il y ait eu peu de moutons mis en vente; les acheteurs reculent devant les prétentions élevées des marchands, qui se plaignent toujours de ne pas recevoir leurs frais, vu la cherté des moutons sur les marchés approvisionnant Lyon. Nous croyons que les prix ont atteint leur plus haut cours et que la hausse ne s'accroîtra pas.

Charollais. 450 vendus 195 à 210 Dauphiné laineux. 550 » 185 200 Cavalillon rases. 500 » 180 200 Auvergne. 320 » 180 208 Italie laineux. 120 » 165 205 Divers. 100 » 160 200

Pores. — Malgré le petit nombre de marchandises, nos prix se sont maintenus à peu près comme lundi passé; cela provient de ce que les charcutiers de Lyon et du dehors ne viennent plus guère acheter à ce marché de jeudi, ainsi que nous l'avons déjà dit, va bientôt finir. Cependant, il pourrait bien s'en vendre encore quelques wagons jeudi prochain.

Charollais. 70 vendus 126 à 133 Bressans. 50 » 124 132 Morvans. 35 » 126 134 Bourbonnais. 26 » 124 133 Divers. 11 » 122 133

VENDREDI 17 mars

Bœufs. — Vente active, malgré qu'il y ait beaucoup de marchandises exposées, cependant une baisse de 6 à 8 francs par 100 kilos sur les cours de mardi se fait sentir. La boucherie qui n'avait pu s'approvisionner mardi l'a fait aujourd'hui, c'est une des causes principales de l'activité des transactions.

On annonce des bœufs étrangers qui arrivent pour la semaine prochaine, nous nous attendons donc pour mardi à un marché bien garni.

Charollais. 60 vendus 120 à 134 Bressans. 75 » 116 132 Bourbonnais. 130 » 110 132 Comté et H.-Saône. 120 » 118 150 Bugistes. 24 » 120 154 Haute. 36 » 120 138 Dauphiné. 53 » 105 145

Moutons. — Les moutons mis en vente ce jour provenaient du ravin de 480 d'hier, le restant nous était arrivé du Dauphiné, les cours ont de ce fait baissé de 8 à 10 francs par 100 kilos.

COURS DES SUIFS

de la Société de la Boucherie de Lyon

Abattoirs de Perrache et de Vaise réunis

RENDÉMENT DU MOIS DE FÉVRIER 1882

Reçu frais, suifs et résid., aux abattoirs, 72.247 k.600 1er ch. (Marg.) 19 536 k » prix convenu 90 50 2e » 37,301 9 0 payé 72 » 3e » 6,631 200 » 43 » 4e » 6,067 510 » 10 »

Moyenne des cours du suif fondu, obtenue pendant le mois de février, 93 fr.

SUIFS

Cours de Lyon, 15 mars.

Suifs en branches, 72 à 74 fr.

Peaux de moutons sèches, de 1,50 à 1,70 lek.

SALAISONS ET SAINDOUX

Cours de Lyon.

Lard en bande, 1er épais. 160 à 165 — nouveau 1er. 155 à 160 — 2e. 145 à 150

Lard maigre, poitrine. 160 à 165 Saïndoux nu, fondu, 1er qual. 155 à 160 — 2e. 145 à 150

Panne salée et fraîche. 160 à 165 Jambon blanc de Lyon. 185 à 190 Saucisson de Lyon fin. 6 à »

— 1er qual. 5 50 à 5 75 — 2e qual. 4 50 à 4 75 — de ménage. 3 10 à 3 20 d'Arles nouveau. 2 80

MARCHÉ AUX GRAINS (GUILLOTIÈRE)

Du mercredi 16 mars.

Blés. — Les transactions en blés du pays continuent à être nulles.

En blés exotiques, la demande n'était pas meilleure; cependant le prix restait bien tenu, c'est ainsi que pour désignation avril-mai, arrivée jusqu'à fin juin nouvelle récolte, les vendeurs de Marseille demandent pour:

Bombay blanc, 1 A. 28 » — 1. 27 » — rouge, 1. 26 » — bigarré. 26 50

Grains grossiers. — Sur les avoines, les prix ne subissent pas de baisse, seules les qualités secondaires sont plus délaissées avec 25 centimes de moins.

Les seigles continuent à être aussi négligés que par le passé.

Les orges sont un peu mieux tenues dans les

prix de 22 à 22 50 pour les belles orges de brasserie et de 21 fr. à 20 25 pour les sortes ordinaires.

Sur les arrazines, les prix, suivant les qualités et les provenances, se raisonnent de 19 50 à 20 fr. les 100 kil., gare Lyon, sans toile.

Graines de colza. — Nos colzas de pays se paient de 37 50 à 38 fr. Ceux de Hongrie, de 39 à 39 50 les 100 kil., gare Lyon.

MARCHÉS AUX BESTIAUX

Marché de la Villette

Marché aux veaux du vendredi 10 mars

Il y avait à ce marché 1,170 veaux sous la halle, sur lesquels 1,078 ont trouvé preneurs. La vente a été toute aussi difficile que le marché précédent et la baisse que nous pressentions s'est produite. Elle a été de 6 à 8 fr. par 100 kil. Les meilleures veaux de l'Eure et de la Seine-et-Marne ont été cédés de 234 à 236 les 100 kil. et ceux de Seine-et-Oise, d'Eure-et-Loir et du Loiret, de 226 à 230.

Les Champenois variaient de 180 à 210 et jusqu'à 216 les 100 kil.

Veaux d'Auvergne et de Gournay, de 160 à 170.

Lundi 13 mars 1882

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, RENVOIS, VENDUS les 100 kil. Rows include Bœufs, Taureaux, Vaches, Veaux, Moutons, Pores.

Jeudi 16 mars 1882

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, RENVOIS, PRIX les 100 kil. Rows include Bœufs, Taureaux, Vaches, Veaux, Moutons, Pores.

Peaux de moutons rasés, de. 1 25 à 2 50 — 1/2 laine, de. 3 25 à 8 25

Nice, (Alpes-Maritimes), 12 mars.

Bœufs, 75 à 80 c le kil.; vaches, 50 à 55 c; veaux, 1 fr. à 1,15; moutons, 80 à 85 c; brebis, 65 à 70 c.

Marseille, 13 mars.

Nous cotons comme suit aux 100 kil. 1re q. 2e q. 3e q. Bœufs. 130 143 148 Vaches. 130 120 110 Moutons. » » »

Villefranche (Rhône), 13 mars.

Bœufs et vaches, amenés 140, vendus de 140 à 160. Les lées de fournitures étaient bien demandées.

Aix, 9 mars.

am. vend. 1re qual. 2e qual. 3e qual. Bœufs du pays, 152 145 500 140 à 140 D'Afrique, » » » » » Moutons du p. 3725 3725 33 185 à 190 D'Afrique, 180 180 33 175 à 180 Agneaux, 700 650 14 8 à 110 Pores, 36 36 90 100 à 105

Dijon, 10 mars.

am. vend. 1re qual. 2e qual. 3e qual. 24 24 Bœufs. 158 134 130 4 1 Taureaux. 150 106 106 19 14 Vaches. 154 130 86 160 160 Veaux (p. viv.). 100 90 78 310 310 Moutons. 200 180 160 260 260 Pores (p. viv.). 110 108 100

GRAINS & FARINES

Paris, 16 mars.

Farines de consommation. — Les prix restent fermement tenus.

La marque de Corbeil reste à 65 fr. 157 kil. 100 kil.

Marques de choix, 65 » 68 » 41 39 à 43 30 1er marques. 64 » 65 » 40 76 à 41 39 Bonnes marques, 63 » 64 » 40 12 à 40 76 Marq. ordinaires, 62 » 63 » 39 49 à 40 12

Le sac de 159 kil., toile à rendre, franco au domicile des acheteurs, au comptant avec 1/2 % d'escompte, ou à 30 jours sans escompte.

Farines de commerce. — New York arrive en nouvelle hausse de 1 cent par bushel sur le blé roux d'hiver à livrer courant du mois, et de 1/2 cent sur avril et mai.

Les farines de commerce, déjà en légère hausse hier soir en Bourse, à la dernière heure, sont encore relevées de 25 c., mais il n'y a que très peu de monde sur place, et les affaires sont insignifiantes.

Il n'a pas été établi de cote commerciale.

Nous cotons: Mars. 61 75 62 » Avril. 62 25 62 50 Mai-Juin. 62 75 63 » 4 de mai. 62 50 » Juillet-août. 62 » 62 25

Blé. — Très peu d'affaires, mais tendance très ferme. On cote les 100 kil. nets, compt., poids naturel, 77 75 kil. à l'hect.:

Livrabie mars. 30 » à » — avril. 30 » — mai-juin. 29 75 — 4 de mai. 60 » 60 25 — juillet-août. 28 75 »

Pas d'affaires en seigle et avoine du marché de Paris.

Chambéry (Savoie), 11 mars.

Blé. 100 kil. 31 50 à 31 75 Son. 13 » » Avoine. 20 » 21 » Pain, 40 à 42 c le kil. — Pommes de terre, 10 à 11 fr. — Trèfle, 110 à 115 fr. — Luzerne, 160 fr.

Notre marché d'aujourd'hui était peu approvisionné.

Il y avait très peu de monde; la culture est occupée aux semailles du printemps et déserte les marchés.

Dijon (Côte-d'Or), 12 mars.

Blé. 100 k. 29 » 30 » Seigle. 19 » 19 50 Orge. 21 » 21 » Avoine. 19 » 20 » Farines 1re en boulangerie, 54 à 55; les 2e 3 fr. de moins les 125 kil. — Son, 14 à 15 fr. les 100 kil. — Remoulages, 17 à 18 fr. les 100 kil. — Foin 60 à 65 fr. les 500 kil. — Paille, 40 à 46. francs les 500 kil.

Alais (Gard), 13 mars.

Blé. 2 hect. 51 » à 53 » Avoine. 21 » 25 » Châtagnes, 5 à 5 50 le double décal. Approvisionnement ordinaire; blé, calme, en légère baisse; avoine, sans changement; farines calmes.

Tempsmagnifique; on se croirait au milieu du printemps. Si cela continue, l'année sera précieuse pour toutes les récoltes et l'on parlera bientôt de mettre les graines de vers à soie à incubation.

Louhans, 14 mars. Froment, de 4,50 à 4,90. Seigle, de 3,20 à 3,30. Orge, de 2,90 à 3,20. Avoine, de 1,90 à 2,30. Sarrasin, de 2,60 à 2,80. Fèves, de 4,30 à 4,60. Pois, de 4,20 à 4,40. Haricots, de 5,50 à 5,80. Maïs, de 3,10 à 3,30. Criblures, 1,80 et 2,30. Le tout rendu au double décalitre.

Annoey (Haute-Savoie), 14 mars.

Blé. 80 » à 25 50 Seigle. 15 » 16 » Avoine. 100 kil. 21 » 22 » Farine, 42 à 43 fr. les 100 kil. — Pain, 38 à 42 c. le kil. — Son, 13 fr. les 100 kil. — Foin, 7 à 8 fr. — Paille, 5 à 5 50 les 100 kil. — Sarrasin 14 à 12 fr. l'hect. — Pommes de terre, 7 fr. les 100 kil. Marché peu approvisionné; pas de changement à signaler dans les prix.

FOURRAGES

Marché de la Chapelle du 15 mars.

Très fort marché pour la saison. Vente assez difficile et légère baisse sur toutes les marchandises.

Nous cotons sur le marché comme suit:

1re qté. 2e qté. 3e qté. Foin. 83 » 75 » 70 » Luzerne. 80 » 74 » 68 » Regain. 74 » 70 » 64 » Paille de blé. 48 » 45 » 43 » — de seigle. 52 » 47 » 44 » — d'avoine. 46 » 42 » 38 »

Le tout rendu au domicile de l'acheteur; droit d'entrée: pour les fourrages, 6 fr., et pour les pailles, 2 fr. 40 par 100 bottes de 5 kilos.

SUIFS, SAINDOUX, SALAISONS

Paris, 16 mars

Le marché de mercredi était sans animation. La cote officielle du suif de Paris a été fixée à 90 fr. et celle du bouff Plata à 93 fr., sans changement sur la semaine précédente.

Il s'est traité quelques affaires à la cote.

Suif de place. 90 » à » — en blanches, province. 67 50 — dans Paris. 102 » — Plata, bœuf saladeros. 98 » — Plata, mouton. manque. New-York, Prime-City. 100 » — Western(CMA). 96 »

Le Havre (Seine-Infér.), 15 mars.

Saïndoux. — On a fait hier soir, 300 tierçons Wilcox à 65 fr. les 50 kil. sur mars et sur avril, et à 63 fr. sur sept. oct.-nov.-déc. Aujourd'hui, l'article est au grand calme, et l'on ne signale aucune affaire.

Le Havre (Seine-Infér.), 16 mars.

Saïndoux. — Fermes. Venues 200 tierçons Wilcox disponible à 65 fr., et livrable mars à 64,50 50 kil.

Marseille (Bouches-du-Rhône), 15 mars.

Saïndoux raffiné en tierçons. 134 à 136 — freguis. 138 140 — cuveaux. 143 145 — en panes salées. 150 154 — en panes non salées. 151 152 — non raffiné. M — à fabrique. M

Graisse blanche. M — jaune. 68 70

(Selon marque, entrepôt d'octroi)

Salaisons d'Amérique: les 100 kilogr.

Epaves nouvelles. 50 92 Jambons salés longs. 140 145 Jambons étuvés. 165 170 Jambons fumés. 168 172 Bandes longues. 118 120 Ban es courtes. 124 126 Poitrines, selon poids. 135 145 Dos gras, selon coupe et poids. 155 170 Prime Mess pork, en burils. 100

(A tout entrepôt.)

Suifs: De Pays. 89 — Mouton Plata. 80 — Bœuf Plata. 93 — Russie. M — Amérique prime City. M — western. M

ALCOOLS — VINS

Paris, 16 mars. — Cours commerciaux.

Alcools. — Pas de cote aujourd'hui. Hier soir, en Bourse, la tendance était plus ferme et les prix regardaient 50 centimes sur la cote du matin qui s'était faite en forte baisse sur lundi dernier. Le courant était tombé à 58 75, avril à 59,50 et le 4 de mai à 60,75 à la dernière heure, on établit la cote de la manière suivante:

On cote l'hect. à 90 degrés, entrepôt: Disponible. 59 25 59 » Livrabie courant. 59 25 59 » — avril. 60 25 60 » — mai-juin. 61 25 » — 4 de mai. 61 25 » — 4 derniers. 57 50 »

Stock 43.800 pipes. Diminution, 125. Circulation, 1.050.

Montpellier (Hérault), 14 mars.

Esprit 3/6 marc. l'hect. 105 » Crème de tartre. 50 k. 140 » Cristaux de tartre. (1/2 d. der.) 130 »

Eaux-de-vie de l'Armagnac. — Même situation

LIEUTENANT & COLONEL

Nouvelle contemporaine inédite
Par **Auguste MOREL** (*)

Le Secret d'Emma.

L'heure du dîner allait bientôt sonner, et en attendant, Louis Kerjégu racontait à sa femme et à sa fille un épisode de la dernière guerre.

— J'allais rejoindre avec mon régiment le corps d'armée du général d'Aureilles de Paladines, qui venait de reprendre Orléans à nos ennemis, lorsqu'un avis émanant du ministère me donna l'ordre de pousser une pointe jusqu'au village de X..., dont venaient de s'emparer les Prussiens. Après avoir averti mes soldats qu'ils allaient se trouver en face de leurs adversaires, nous nous mîmes en marche vers le village indiqué.

Là, pas de traces d'ennemis, les habitants avaient bien entendu le canon à quelques lieues, mais c'était tout.

Nous campâmes dans cet endroit et nous attendîmes. Mes hommes logèrent en partie dans les maisons des habitants, dans les étables, dans les greniers à foin, les autres dressèrent des tentes et s'installèrent sur la place en face de l'église.

Quant à moi, le Maire m'avait offert un logement, ainsi qu'à notre ami le lieutenant Jules Delahaye qui m'accompagnait. Ah ! Marguerite, sans lui tu n'aurais plus de mari, et toi, ma douce Emma, tu n'aurais plus de père.

Deux larmes roulaient, à ce triste souvenir, sur les joues bronzées du colonel.

— Le dîner est servi, vint dire la servante.

— Mais M. Delahaye que nous avons invité...

— Monte l'escalier.

— En ce cas, je remets mon récit à une autre fois.

— Oui, mon père, dit Emma, il est trop intéressant.

— Soyez tranquille, je ne vous en ferai point grâce, car je tiens à ce que vous connaissiez la bravoure de notre cher convive.

Le lieutenant venait d'entrer.

Jules Delahaye avait vingt-sept ans. Le calme et la gravité de l'âge mûr planaient déjà sur sa physionomie qui avait encore toute la fraîcheur de la jeunesse. Il avait un sérieux qu'on ne retrouve que trop rarement dans nos jeunes officiers : c'était le malheur qui, en tombant sur lui, le lui avait donné.

A l'âge de quatre ans, il perdit son père.

Madame Delahaye reporta alors son affection tout entière sur les fils, seul gage d'amour qui lui restait d'un mariage heureux.

Malheureusement la guerre de 1870-71, œuvre de l'imprudence et de la légèreté, éclata, et Jules partit, non pas à contre-cœur, parce qu'il était Français et qu'un Français est toujours prêt à se porter où l'honneur et le devoir l'appellent, mais avec la douleur de laisser seule sa pauvre mère.

— Elle en mourra de chagrin, disait-il, après avoir subi les étreintes du dernier adieu.

(*) Droits de reproduction réservés.

Sa prédiction ne se réalisa que trop.

A la nouvelle de la capitulation de Sedan, lorsque Madame Delahaye vit la France envahie et ses armées battues, elle tomba malade et mourut.

Quand son fils apprit la nouvelle calamité qui venait de le frapper, il alla trouver son colonel et le pria de lui confier le poste le plus périlleux.

— La patrie a besoin de vous ; elle ne veut pas que vous couriez de vous-même à votre perte. Courir à la mort de propos délibéré est de la témérité, je dirais même plus, de la lâcheté. Or, il y a longtemps que je vous connais et vous estimez : vous êtes un brave.

— Merci, mon colonel, dit le jeune homme.

— Vous n'avez plus de famille, la mienne sera la vôtre ; je n'ai qu'une fille, vous serez mon fils.

A partir de ce moment, Jules Delahaye, que sa bravoure allait bientôt amener au grade de lieutenant, ne songea plus à mourir.

A son arrivée au salon, le colonel s'était levé et lui avait serré affectueusement la main.

— Encore quelques minutes et nous allions nous mettre à table sans vous.

— Pourtant je ne crois pas être en retard, dit Jules, en regardant sa montre.

— Mais non, monsieur Jules, dit Emma.

Le père regarda sa fille, qui rougit, et un léger sourire passa sur ses lèvres.

— Allons, dit madame Kerjégu, qui avait vu la rougeur de sa fille et le sourire du père, M. Delahaye présentez votre bras à Emma et venez voir si notre cuisinière mérite vos louanges.

Le dîner fut gai, mais de cette gaieté franche et bien placée qui sied à la bonne société.

Le colonel se fit raconter l'emploi du temps du jeune homme et lui demanda s'il n'avait pas fait quelques connaissances en ville.

— Non, le matin et le soir, quand mon service ne m'appelle nulle part, je vais tuer le temps avec le vieux capitaine Marsal, qui est célibataire comme moi, mais qui brûle, par parenthèse, d'envie de se marier ; je crois même que vous ne tarderez pas à le voir, ganté de frais, venir vous demander la main de mademoiselle Emma Kerjégu, ajouta le jeune homme en jetant un regard scrutateur sur la jeune fille.

— Ah !... Eh bien ! vous pouvez lui annoncer qu'il sera bien reçu.

— Mais, que dis-tu donc Emma, dit le colonel, ne vas-tu pas empêcher Marsal de te trouver jolie, et puis c'est un riche parti, dix mille francs de rente.

— Cela m'est parfaitement égal.

— Alors, tu aurais jeté ton dévolu sur quelqu'un ?

— Oh ! mon père.

— Ta façon de parler me porte à penser tout.

M. Kerjégu qui, en prononçant ces paroles, n'avait cherché qu'à agacer sa fille, n'avait nullement pensé à l'effet qu'elles allaient produire.

Emma était rouge comme une pivoine, et, courbant la tête sur son assiette, elle n'osait plus lever les yeux.

— C'est bien mal à toi, dit madame Kerjégu à son mari, de chercher à connaître, et cela devant tout le monde, le secret de ta fille.

— D'abord, mon ami Delahaye n'est pas tout à fait un secret pour son père.

— Ce ne sera pas pour longtemps.

— Bah !... Tant mieux ; mais si je vous disais que je le connais, moi, ce beau secret.

— C'est impossible, reprit madame Kerjégu, puisque nous ne t'en avons rien dit.

— Vous me permettez donc de vous le dévoiler, et cela devant M. *Tout le Monde*, que ce secret pourra intéresser.

— Je t'en prie, père, dit Emma n'en fais rien.

— Je t'obéis, mais une autre fois sois plus prudente et ne te trahis jamais.

— Et vous, dit le colonel, en se tournant vers le jeune homme, avez-vous aussi des secrets ?

— Non, mon colonel.

— Vous n'aimez personne ?

— Mon cœur, rempli d'affection, n'a pas de place pour l'amour.

— Vous vous renfermez trop en vous-même ; venez donc nous voir plus souvent, nous essaierons de calmer vos douleurs et nous vous prodiguerons nos consolations. Vous avez une jolie voix, vous chanterez avec Emma ; vous êtes poète, vous nous lirez des vers... C'est entendu, n'est-ce pas ?

— Nous vous en prions, dit madame Kerjégu.

Le dîner fini, les convives rentrèrent au salon. Le jeune lieutenant fut invité à chanter.

Il demanda à Emma si elle avait la partition de Faust.

— Oui, piano et chant.

— Je vais vous chanter alors la romance du 3^e acte.

Jules Delahaye commença :

Laisse moi, laisse-moi contempler ton visage.

Il avait une voix de ténor magnifique ; Emma accompagnait à peine, elle était toute au jeune homme.

Le père et la mère se causaient tout bas.

II

La demande en mariage.

Le capitaine Marsal avait bien choisi, car dans la ville de Poitiers, où le régiment tenait garnison, il n'y avait pas de jeune fille comparable en beauté à Emma.

Emma Kerjégu allait atteindre sa dix-huitième année, l'âge, pour une jeune fille, des rêves et des illusions. C'était une brune qui possédait avec les agréments particuliers aux femmes de cette couleur, ceux qu'on admire d'ordinaire chez les blondes. Ses yeux noirs étaient extrêmement vifs ; mais, quand elle se trouvait en face de M. Delahaye, une tendre langueur paraissait en modérer l'éclat. Sa bouche qui ne s'ouvrait jamais que pour dire les choses les plus sensées ou les plus spirituelles, était agréablement coupée et ornée des plus belles dents du monde. Sa taille haute et majestueuse, était en même temps noble et libre. Plus d'une duchesse aurait envié la blancheur de ses mains et plus d'un amateur se serait extasié devant la petitesse de ses pieds.

Qu'avait le capitaine pour plaire à cette délicieuse jeune fille ?

Rien que sa fortune !

Pour certaines femmes qui veulent briller dans le monde et éclipser leurs compagnes par la beauté de leurs toilettes et la richesse de leurs parures, c'est beaucoup ; mais pour les autres, qui ne cherchent dans le mariage qu'une âme sœur de la leur, qui ne veulent dans le mari que l'ami de tous les instants, c'est bien peu.

Emma était de ces dernières. Le capitaine Marsal était pour elle l'homme le moins sympathique de tout le régiment, et l'épouser c'était se vendre. Emma voulait se donner.

Marsal, malheureusement pour lui, ne connaissait rien des dispositions de la jeune fille à son égard, et en ce moment, il s'habillait avec le plus de recherche possible pour se rendre chez son colonel.

Il n'y pouvait plus tenir, il aimait et tenait à connaître sa destinée.

— Suis-je bien comme cela ? demanda-t-il à son ordonnance.

— Mais oui, mon capitaine ; celle qui ne ressentirait pas d'amour pour vous en vous voyant ainsi serait bien difficile.

Pour que nos lecteurs puissent juger combien il y avait de flatterie dans ces dernières paroles, nous allons esquisser le portrait du capitaine.

C'était un homme d'une quarantaine d'années, qui avait passé tout le temps de son service en Afrique. Il était doué d'un embonpoint extraordinaire et avait manqué d'être rufusé au conseil de révision pour sa taille. Sa figure était toute bourgeoise ; une cicatrice sous l'œil gauche et des moustaches trop fournies contribuaient peu à la rendre avenante. Par un caprice étrange de la part de la nature, sa physionomie présentait une expression de sauvagerie et de cruauté extraordinaire, et cependant notre capitaine était la douceur même et possédait un cœur d'or.

Satisfait du compliment qu'on lui avait adressé, le capitaine se donna un dernier coup de brosse, mit des gants gris-perle et descendit l'escalier en fredonnant un joyeux refrain.

Quand il se présenta à la maison du colonel, il était neuf heures du matin.

M. Kerjégu était seul, sa femme et sa fille étaient allées à la messe.

— A quelle heureuse circonstance dois-je l'honneur de votre visite ? demanda le colonel sitôt que M. Marsal se fut installé sur le siège qui lui était indiqué.

— Mon Dieu, mon colonel, je ne sais comment vous le dire ; mais je crois qu'on n'est pas téméraire rien que sur le champ de bataille.

— Vous m'intriguez. Qu'arrive-t-il ?

— Je suis amoureux.

— Vous êtes ?

— Amoureux... Oui, mon colonel, j'ai ce malheur.

— Mariez-vous, alors. Riche comme vous l'êtes, capitaine et officier de la Légion d'honneur, vous êtes un parti.

— Je me suis aussi décidé à faire aujourd'hui ma demande.

(A suivre).

Le Gérant : C. BAUDOIN.

Lyon, imp. PERRELLON, gr. r. de la Guillotière

Vente par souscription publique

DE 8,000 ACTIONS

DE LA DISTILLERIE

DE CROISSET-ROUEN

Société anonyme fondée le 23 Juin 1881

CAPITAL SOCIAL : 6,000,000 de francs

Les Dividendes sont payables les 1^{er} avril et 1^{er} octobre

CONDITIONS de la SOUSCRIPTION

En souscrivant..... 125 fr.

A la répartition (du 27 au 31 mars) 125

Du 25 au 30 avril..... 125

Du 25 au 30 mai..... 125

500 fr.

Les titres libérés à la répartition touchent un coupon de 12 fr. 50 le 1^{er} avril ; les autres titres seront remis sans coupon.

Les Usines de Croisset-Rouen sont établies pour fabriquer 250 hectolitres d'alcool de maïs par jour et traiter les huiles et les engrais provenant des résidus. Les bénéfices évalués de 800 à 900,000 fr. par an assurent au capital un revenu de 12 à 15 pour cent.

Ces usines ont été payées intégralement en actions au fondateur, qui a chargé la Société Française Financière de la vente de 8,000 de ces titres.

Les terrains, les constructions, le matériel et l'outillage de la distillerie et de l'huilerie sont la propriété des actionnaires, sans aucune dette, charge ni hypothèque. La fabrication commence dans le présent mois. 1,816,000 kilogrammes de maïs sont déjà dans les magasins pour être distillés. La Société possède un fonds de roulement de un million de francs. Le service commercial est organisé.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE Les Mercredi 22 et Jeudi 23 Mars 1882

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

18, rue de la Chaussée-d'Antin, 18 A PARIS

Les coupons à échéance du 1^{er} avril, et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés en paiement sans commission ni courtage.

Les formalités, pour l'inscription des actions à la cote officielle, seront remplies immédiatement.

ON SOUSCRIT DÈS MAINTENANT. Les souscriptions adressées avant le 22 mars à la Société Française Financière seront irréductibles ; les autres seront soumises à une réduction proportionnelle.

Une Notice détaillée est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande à la SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE.

BALAND AINÉ

TAILLANDIER

USINE chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 22

PRÈS LE MARCHÉ AUX BESTIAUX

LYON-VAISE

Spécialité de TAILLANDERIE pour Bouchers, Charcutiers, Cuisine, etc.

ÉTAUX de Paris en bois debout à l'usage des bouchers, charcutiers, restaurateurs

FABRIQUE D'OUTILS EN TOUS GENRES

Aiguillage tous les jours de toutes sortes de pièces

INSTRUMENTS ET OUTILS POUR L'AGRICULTURE

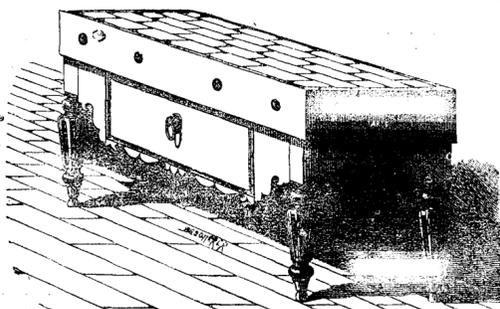
Diplôme d'honneur (Grand Prix) Exposition Internationale 1879

JULES MARESCHAL, A PARIS

185, Rue d'Allemagne (dans l'impasse)

INSTALLATIONS, MACHINES et OUTILLAGE pour BOUCHERS et CHARCUTIERS

ÉTAUX EN BOIS DEBOUT



On fabrique les étaux montés de tous genres et de toutes dimensions en longueur, largeurs et épaisseurs à la demande des clients. — On livre également des étaux nus, c'est-à-dire sans la monture. Prix compris les quatre équerres aux angles en fer poli.

En 20 centimètres d'épaisseur et 60 centimètres de large 45 fr. le mètre.
En 25 — — — — — 50 fr. —
En 30 — — — — — 70 fr. —
En 50 — — — — — 125 fr. —

Grilles et fermetures d'hiver en fer, du genre le plus moderne. — Tables en fer à dessus de marbre de toutes dimensions. — Treuils fixes et treuils roulants pour abat-toirs, etc., etc.
On peut traiter par correspondance. — Pour les grilles la maison envoie un employé pour prendre les mesures sur place et donner le prix d'avance.

Représenté à LYON, par MM. H. SAURET-GILLON et C^{ie}
70, COURS LAFAYETTE.



ASTHME & CATARRHE

Guérir par les CIGARETTES ESPIC, 2 fr. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS. Vente en gros, J. ESPIC, rue Saint-Lazare, 186. — Exiger la signature sur chaque Cigarette.

RIVOIRE

MENUISIER EN TOUS GENRES

Plots bois debout pour la Boucherie

Rue de la Pyramide, 108, Saint-Simon

Près le marché aux bestiaux

LYON-VAISE

BRASSERIE JACOLIN

Au PONT D'ECULLY (Lyon-Vaise)

Dimanche 19 mars 1882

GRAND CONCERT

avec les concours de

M. GASTON, comique tyrolien.

M. LOUIS, comique de genre.

M^{lle} CLEMENCE, comique.

M^{lle} SAURETTI, forte chanteuse.

INCESSAMMENT

Ouverture du Grand Casino de Vaise

Vente de Fonds de Commerce

GRAND BUREAU DE PLACEMENT

DES DEUX SEXES

KLEIN et C^{ie}, rue Dubois, 27

près le Crédit Lyonnais.

MM. les Garçons Bouchers et Charcutiers porteurs de bons certificats seront placés gratuitement.

Belle au Marché de Vaise, chez M. JACQUES, tailleur.

A VENDRE 30 FONDS DIVERS

dans tous les prix.

EAU DU LIBAN

Un seul flacon suffit pour ARRÊTER LA CHUTE DES CHEVEUX, même la plus rapide.

Prix du Flacon : 5 Francs.

Exiger sur les flacons la signature de la Maison FAYOLLE. — Se défier des contrefaçons.

(Marque déposée).

DÉPÔT GÉNÉRAL

POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER

Maison FAYOLLE, 10, r. de la Préfecture

LYON

LE SAVON PHÉNIQUE

de L. FOUGEROUX, de Lyon

Se recommande par son principe anti-épileptique. Il opère avec succès contre les engelures, crevasses, coupures, boutons et toutes maladies de peau provenant de l'acreté du sang.

Indispensable dans la toilette intime, il prévient des maladies contractées surtout en voyage par le contact des linges ou objets malpropres.

En vente chez les Pharmaciens, Herboristes et Parfumeurs.

(Boîte : place des Terreaux, 2).

Vente et Achat de fonds de Boucherie et Charcuterie

BUREAU DE PLACEMENT

Des Garçons Bouchers et Charcutiers

J.-M. MICHON

21, Chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 21, LYON-VAISE

Ouvert les jours de marché, de 9 à 2 heures

SUCCURSALE : 48, rue Saint-Jean, 48, LYON

Plusieurs fonds de Boucherie et Charcuterie à vendre à Lyon et dans les environs, depuis 3,000 jusqu'à 15,000 fr.; bonnes occasions.

Prime de la TRIBUNE LYONNAISE

LYON-REVUE

80 PAGES DE TEXTE

Recueil littéraire, Historique et Archéologique, Sciences et Beaux-Arts

ILLUSTRATIONS PAR E. FROMENT

Rédacteur en chef : FÉLIX DE VERNAVY

14 FRANCS AU LIEU DE 20 FRANCS

Pour tous les abonnés de notre Journal

PRINCIPAUX COLLABORATEURS :

Josephin SOULARY — Gustave NADAUD — François COPPÉE — Ogier d'IVRY — Nizier.

DU PUISPELU — PÉLAGAUD — Eugène MANUEL — Baron RAVERAT — DE MILLOUÉ

— GUIMET — Docteur CASENEUVE — Paul BERTHAY — CAULLEMER — Ernest RENAN

— VERMOREL — Paul DISSARD — RÉGAMÉY — SÉON — PONTIUS-CINIER — DOMER

— BEAUVERIE, etc.